



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT EN EURE-ET-LOIR



2020, une année comme nulle autre pareille !

“



2020 restera pour longtemps dans nos mémoires.

Plongés dans l'inconnu à partir de mars, nous avons collectivement dû faire face aux différentes vagues de Covid-19, aux confinements successifs, et pour un trop grand nombre d'entre nous, malheureusement, à la maladie et au deuil.

Mais, dans cette période d'incertitude, nous avons démontré notre capacité à tenir tous ensemble !

L'Etat et son administration, avec une réactivité que peu auraient soupçonnée, se sont mis en ordre de bataille. Cela n'a rien d'étonnant quand on connaît le dévouement et le sens du service public et de l'intérêt général de ses agents.

Les soignants, bien sûr, n'ont jamais renoncé, même dans des conditions rendues extrêmes par la saturation des capacités hospitalières, à prendre soin de nos malades.

Les sapeurs-pompiers et pompiers volontaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours ont redoublé leurs interventions de secours d'urgence aux personnes tout en maintenant un haut niveau d'excellence opérationnelle dans la lutte contre les incendies.

Les forces de sécurité intérieure, police et gendarmerie, particulièrement sollicitées pour assurer le contrôle du respect des mesures de freinage, ont poursuivi l'exercice de leur mission fondamentale de protection des biens et des personnes, y compris au plus fort de la crise, et ce malgré l'exposition au risque de contamination.

Les enseignants, malgré l'application de protocoles sanitaires contraignants et le passage à l'enseignement en distanciel, ont fait preuve d'une exceptionnelle capacité d'adaptation, avec toujours la volonté ferme de ne laisser aucun de leur élève sur le bord du chemin.

Et il y a tous les personnels administratifs, des directions départementales interministérielles, des finances publiques et de la préfecture, qui, en deuxième ligne, ont assuré la gestion de la crise tout en veillant à préserver autant qu'il était possible de le faire la continuité de l'activité et le fonctionnement normal des services publics administratifs.

Si, avec le « quoiqu'il en coûte », le dispositif d'activité partielle, le fonds de solidarité et les Prêts Garantis (PGE), l'Etat s'est tenu en un temps record aux côtés de ceux qui ont le plus souffert de la fermeture administrative des activités économiques, culturelles et de loisirs, je n'ignore pas les difficultés et sacrifices qu'ont imposé les confinements successifs.

C'est dans la difficulté et même la douleur que l'on révèle le meilleur de nous-mêmes. Dans la crise, les Euréliens ont toujours pu compter sur l'Etat et ses agents. Dans la crise, nous avons pu assister à un effort de mobilisation et d'entraide sans précédent : entre l'Etat et les collectivités dont je tiens à saluer la coopération exemplaire, et entre l'Etat et les Euréliens que je veux remercier pour leur exceptionnel sens de responsabilité.

”

SOMMAIRE

1. L'Etat qui protège

2. L'Etat qui contrôle

3. L'Etat qui accompagne



L'Etat qui protège



Gérer la crise COVID-19

Adapter le fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux

Lors de la 1^{ère} vague de mars à juin 2020, les EHPAD d'Eure-et-Loir ont été particulièrement touchés en raison de la contamination rapide des résidents et des personnels. Sous la supervision de la **délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé (DD ARS)**, les premiers jours de la crise ont été consacrés à la mise en œuvre **des protocoles sanitaires anti-COVID** au sein des établissements hospitaliers, des EHPAD et des établissements accueillant les personnes handicapées afin de prévenir les risques de contamination, la formation de clusters, de limiter la propagation du virus et de prendre en charge au mieux les personnes accueillies.



Piloter et articuler la réponse des pouvoirs publics départementaux à l'évolution sanitaire



La **Préfecture** et la **DD ARS**, en lien avec la **Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)** et le **Conseil Départemental**, chef de file dans le domaine médico-social, ont organisé très régulièrement des réunions de crise pour définir et mettre en œuvre la stratégie départementale de lutte anti-Covid.

Les opérations de dépistage à destination du grand public, mises en œuvre grâce à la mobilisation des collectivités, du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS28) et des professionnels de santé salariés ou libéraux euréliens, ont très largement ponctué l'année 2020, comme ici à Nogent-le-Rotrou.



La sous-direction **cohésion sociale** de la nouvelle **Direction Départementale de l'emploi, du travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)** a déployé, en lien avec la CPAM et l'ARS, **une cellule d'appui au confinement** destinée à évaluer les besoins d'accompagnement et à décider, le cas échéant, de l'isolement en hôtel des malades ou des cas contacts.

Tout au long de la crise, le Préfet a tenu à assurer très régulièrement **une information transparente et exhaustive** des collectivités et des élus du département via des visio-conférences.

Accompagner les populations les plus vulnérables pendant la crise

Conformément à la volonté gouvernementale de « **mise à l'abri de tous** », un effort financier sans précédent a permis (+50%, à 1,2 millions d'euros) de largement renforcer **les capacités d'hébergement d'urgence** avec **une hausse** de près de **60% des places disponibles** au plus fort de la demande : les opérateurs ont ainsi assuré **35 728 nuitées** auxquelles s'ajoutent **4058 nuitées hôtelières**.

Près de **300 000 masques jetables** ont été distribués via les associations et les collectivités aux publics les plus précaires, et l'Etat a mobilisé plus de **520 000 euros** au titre de l'aide alimentaire des Euréliens dans le besoin.



Gérer la crise COVID-19

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours mobilisé dans la lutte anti-COVID



Le SDIS 28 a adapté son fonctionnement et ses mesures de protection au fil de l'évolution de la situation épidémique du département et des consignes gouvernementales dans un double-objectif : **tenir dans la durée**, et **préserver les interventions opérationnelles courantes**.

Au long de la crise sanitaire, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 28) a été, comme dans de nombreux autres départements, confronté à **une très forte augmentation des opérations liées au secours à personne**, en raison de l'impossibilité pour les services de transport ambulancier à faire face à la demande des patients COVID+ : près de **1018 interventions COVID-19** ont ainsi été réalisées en 2020.



Le service de santé et de secours médical et les sapeurs-pompiers du SDIS 28 ont ainsi été régulièrement mobilisés pour réaliser des opérations de dépistage grand public (Chartres, Nogent-le-Rotrou etc.) ou pour intervenir dans des EHPAD frappés par l'épidémie, comme à Janville.

Les Forces de Sécurité Intérieure sur le terrain pour s'assurer du respect des mesures de freinage

Au plus fort de la flambée épidémique, la mise en place **des confinements successifs** et **des différents couvre-feux** pour freiner la circulation du virus a fait du **contrôle du respect des mesures « barrières »** la priorité de la Gendarmerie et de la Police nationale : **port du masque, attestation dérogatoire de déplacement, respect des jauges** et du **protocole sanitaire** dans les établissements recevant du public (ERP).

Avec **pédagogie** et **fermeté**, lorsque cela était indispensable, les Forces de Sécurité Intérieure ont pu constater **le sens des responsabilités** et **l'adhésion de la population aux mesures sanitaires** : **les contrôles** réalisés quotidiennement ont abouti sur l'ensemble de l'année à **652 verbalisations pour non-port du masque**, **5859 verbalisations pour non-respect d'une mesure de confinement** et **138 pour non-respect du couvre-feu**.

Parallèlement, **7 établissements recevant du public (ERP)** ont fait l'objet **d'une fermeture administrative** et **2 autres** ont été verbalisés pour non-respect de la réglementation sanitaire.



Préserver la tranquillité publique

Le bilan de la délinquance en Eure-et-Loir en 2020

À la faveur de la crise sanitaire et du ralentissement des activités humaines consécutive aux différents confinements, l'année 2020, forcément atypique, s'est caractérisée par **une forte baisse de la majorité des indicateurs de la délinquance**. Si cette baisse de la délinquance générale est directement en lien avec **le contexte sanitaire**, elle témoigne également de **l'action volontariste de l'Etat** dans le département en faveur de la sécurité.

- 4,5 % infractions à la législation sur les stupéfiants
- 3 % du nombre de mis en cause pour trafic de stupéfiants
- 21,6 % des atteintes aux biens
 - dont – 30% pour les vols avec violence ;
 - 23,5% pour les cambriolages ;
 - 21,4% pour les destructions et dégradations ;
- 8 % comportements atteignant la tranquillité publique
 - dont – 14,5% violences urbaines ;
 - 5,6% d'atteintes à l'autorité publique (outrages, violences) ;
 - 1,9% pour les comportements dangereux / gênants et perturbants.
- 38 % du nombre de tués sur la route



➕ 1,54 % AVIP

Atteintes volontaires à l'intégrité physique

dont

➕ 19,40 %

violences sexuelles soit 1600 affaires pour violences intrafamiliales



1094 effectifs Forces de Sécurité Intérieure

104 718 appels d'urgence

5300 heures de patrouille pédestre gendarmerie

51,33% taux d'élucidation Police nationale (+10%)

52 % taux d'élucidation Gendarmerie nationale (+1,8%)

Préserver la tranquillité publique

La physionomie de la délinquance en Eure-et-Loir

Le paysage de la délinquance eurélienne est fragmenté à l'image du département : se juxtaposent les caractéristiques classiques d'un grand nombre de départements ruraux (cambriolages notamment de matériel agricole, différends familiaux ou de voisinage, violences intrafamiliales sur fond de consommation d'alcool) et les problématiques d'une délinquance de « carrière », davantage urbaine, à relier à la proximité géographique de la région Ile-de-France et au rôle de plateforme logistique que continue de jouer le nord du département dans le trafic de stupéfiants.

La lutte anti-rodéos dans le département



Les interventions anti-rodéos sont une des priorités des services dans **la lutte contre la délinquance**. Fléau pour le voisinage, notamment pour les nuisances sonores qu'ils infligent, ils représentent **également un grave danger** pour les piétons, automobilistes et pour les conducteurs mêmes d'engins motorisés. Si les communes de **Vernouillet, Dreux, Chartres, Mainvilliers et Lucé** sont les plus touchées par ce phénomène dans le département, la pratique tend à s'étendre à de nouveaux espaces périphériques des zones urbaines.

Mettant à profit l'évolution récente du cadre législatif, les forces de sécurité intérieure, avec le concours de **l'escadron départemental de sécurité routière** et **des brigades motorisées zonales de la police et de la gendarmerie** mènent très régulièrement des opérations anti-rodéos en lien direct avec les municipalités concernées.

320 interventions anti-rodéo en 2020

L'offensive menée contre le trafic de stupéfiants



L'année 2020 restera marquée par **l'intensification des opérations de démantèlement de trafic de stupéfiants** (résine et herbe de cannabis, cocaïne et héroïne) conformément à la priorité fixée par le ministre de l'Intérieur. Ainsi, **le nombre d'infractions révélées en matière de stupéfiants s'est globalement maintenu au même niveau que celui de l'année précédente**, malgré le ralentissement des activités sociales propres aux deux périodes confinements. Cela s'explique, notamment, par **une stratégie d'occupation active de l'espace public** par la Police Nationale sur la circonscription de Dreux qui vise à **déstabiliser la dizaine de points de deals**.

Les Forces de Sécurité intérieure peuvent compter sur les présences à Dreux d'une antenne du **Groupe Interministériel de Recherche (GIR) d'Orléans** pour les assister sur les investigations patrimoniales liées au trafic de stupéfiants, et d'une antenne de la **DIPJ (direction interrégionale de la police judiciaire)** pour lutter contre l'économie souterraine.

123 amendes forfaitaires délictuelles de 200€

93 trafics démantelés (+20%)

Lutter contre les violences intrafamiliales (VIF)

La priorité donnée à l'augmentation préoccupante des violences intrafamiliales (VIF)

Conformément à la tendance nationale, **les violences intrafamiliales sont en augmentation en 2020** : en zone police (ZP), les violences et mauvais traitements sur les enfants augmentent très fortement alors que les affaires de coups et de blessures et de nature sexuelle restent stables.

Libération de la parole, sensibilisation accrue, confinements, les raisons de cette hausse sont multiples : à noter également, **un effet report important** et **l'efficacité du réseau de signalement** mis en place par les pouvoirs publics en lien avec **les acteurs associatifs**.



-0,51% Atteintes à l'Intégrité Physique (ZP) mais avec une proportion de VIF en hausse de +15,31%

1/5 AVIP sont des VIF (ZP)

+81,97% violences, mauvais traitements sur enfants (ZP)

692 procédures VIF (GN) et +35% femmes victimes violences conjugales

1376 interventions Gendarmerie (+14%)

1600 affaires de VIF soit + 17%

¾ des victimes sont des femmes

0 féminicide depuis 2017

À la demande du Préfet, l'action des pouvoirs publics en matière de lutte contre les VIF se recentre autour de la constitution d'un véritable **maillage de prévention** (accompagnement psychologique, hébergement d'urgence, convention signalement avec les établissements de santé), après **l'effort de formation d'enquêteurs spécialisés** et les investissements réalisés afin **d'améliorer les conditions d'accueil des victimes** dans les commissariats et brigades du département.



La Maison Départementale de Prévention de Lucé (GN) deviendra à compter du 1^{er} janvier 2021 **la Maison de Protection des Familles** : structure pionnière (2013) et « hub de la prévention » elle regroupe en un même lieu tous les personnels de la brigade de prévention de la délinquance juvénile, de la brigade de protection des familles et de la cellule de prévention technique de la malveillance. Elle délivre un appui aux enquêteurs, assure la prise en charge sociale des situations les plus délicates, et a réalisé en 2020 près de **995 signalements en 2020 dont 74% n'étaient pas connus des services sociaux**.

Préserver la tranquillité publique

L'attention permanente à la prise en charge des victimes de violences intra-familiales

Les services de la **Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)** et la **Déléguée du Préfet aux droits des femmes et à l'égalité** ont fait preuve d'une mobilisation constante en partenariat avec les acteurs sociaux pour faire face à la hausse des signalements :



- Extension du **bus des femmes du Bercail à Brou, Brezolles, la Loupe et Anet** ;
- Mise en place de **permanences juridiques en visioconférence** du **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)** dans les Maisons France Service ;
- Création d'un **lieu d'écoute** au **GIP Relais Logement de Dreux** ;
- Mise en œuvre de « **bons taxis** » porté par le **SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation)** afin d'acheminer les victimes de violences conjugales ;
- Equipement en **téléphones portables et ordinateurs portables de juristes et psychologues de France Victimes** ;
- Organisation d'un **café des femmes** auprès de réfugiées de Nogent-le-Rotrou.

Deux **Comités Locaux d'Aide aux Victimes (CLAV)**, co-pilotés par le Préfet et le Procureur, ont été tenus en juin et en décembre 2020 afin de faire le point sur **l'accompagnement des victimes de violences conjugales** pendant et à l'issue des confinements : le CLAV du 14 décembre 2020 a été l'occasion de signer **le plan départemental de prévention et de lutte contre les violences conjugales**.

Dans le cadre de la commission de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains, 6 femmes ont été accompagnées dans un parcours de sortie de prostitution.

Combattre la délinquance routière



Malgré un nombre annuel de tués sur la route exceptionnellement bas (18), à mettre en rapport avec les restrictions des déplacements et l'essor du télétravail à la faveur de la crise sanitaire, **le nombre d'accidents et de blessés se maintient à un niveau élevé**.

Les conducteurs positifs aux produits stupéfiants, notamment le cannabis et la cocaïne, sont en hausse sur les routes euréliennes. Ces conduites addictives se voient de plus fréquemment aggravées par un cumul de consommation drogue et alcool qui multiplie par 29 le risque d'accident mortel. Face à ce phénomène en plein essor, les contrôles routiers ont été renforcés. À titre d'exemple, depuis **le 1er juillet 2020**, des Véhicules Radars à Conduite Externalisée circulent afin d'inciter les automobilistes à respecter les vitesses maximales autorisées.

STOP à la délinquance routière

La poursuite des actions de sensibilisation et d'éducation routière malgré la crise

Malgré l'arrêt total de l'activité d'éducation routière pendant 9 semaines, lié au COVID-19, **118 stages de sensibilisation à la sécurité routière** ont été organisés dans les **7 centres agréés (CSSR)** du département à destination de **1768 personnes**.

L'action **SERIOUS GAME**, menée avec les services du Procureur et l'Education Nationale et jouée le 21 janvier a remporté le **prix « IdéeSR »**, prix des initiatives locales de sécurité routière. Pendant deux heures, les élèves de Terminale du lycée Jean-de-Beauce ont orchestré **la simulation d'un procès d'une affaire liée à un accident de la route et un délit de fuite** : instruction du dossier, plaidoirie de la partie civile, réquisitions du Procureur, plaidoirie de la défense, annonce du délibéré, etc. Puis, un temps d'échange entre les élèves et les officiels a été consacré aux impressions laissées par le *serious game*. La séquence a été diffusée en direct sur les réseaux sociaux de la préfecture.



2050 suspensions de permis de conduire.

9504 examens catégories B, 2338 examens moto, 2161 examens poids lourds.

265 véhicules placés en fourrière par la Gendarmerie nationale (+159) pour des infractions graves (grands excès de vitesse).

18 accidents mortels (-6).

21 295 infractions liées à la police de la route ont été constatées en 2020 (-3800) dont :

- **13 482 infractions génératrices d'accidents graves ;**
- **665 pour conduite sous stupéfiants (-153).**

La **Commission Départementale de Sécurité Routière** a été réunie et a rendu un avis favorable à la demande du Conseil Départemental de relèvement de la vitesse maximale autorisée de 10 km/h : 8 axes bidirectionnels sans séparateur central sont ainsi passés à **90km/heure** au 1er décembre 2020.



Un plan de lutte contre les bandes

Répondre au risque d'affrontement entre bandes de jeunes rivales

A partir de **février 2019**, des **altercations physiques** se sont répétées entre jeunes du quartier des Clos à Chartres et du quartier Tallemont-Bretagne à Mainvilliers, motivées par **des rivalités amoureuses** et autres litiges liés à la **consommation de stupéfiants**.

Au cours des mois de **janvier et juin 2020**, la circonscription de sécurité publique (CSP) de Chartres a eu à connaître de **deux affaires d'homicide**, commis au préjudice **d'un mineur de 15 ans** et **d'un jeune majeur de 19 ans**, sur fond de **rixes entre bandes rivales du quartier du Vieux-Puit à Lucé** (2040 habitants, 48,2% taux de pauvreté) et de **Tallemont-Bretagne à Mainvilliers** (2600 habitants, taux de pauvreté de 56,6%). Ces rixes avaient commencé au cours de l'été 2019, avec comme faits générateurs probables des incidents ayant eu lieu à l'issue du match de football de la demi-finale de la coupe d'Afrique des Nations. À la suite de l'enquête menée conjointement avec les effectifs de la Sûreté Départementale de Chartres a permis rapidement d'identifier les protagonistes des deux rixes mortelles qui ont ainsi pu être mis hors d'état de nuire.

En dépit de l'intensité des violences (barres de fer, battes de baseball, bombes lacrymogènes et armes de poing), ces rixes ne relevaient pas d'une concurrence entre bandes organisées rivales dans la volonté de s'approprier un territoire mais plutôt d'une logique « d'embrigadement spontané », exacerbée par l'utilisation des réseaux sociaux.

Depuis lors et afin d'éviter toute résurgence du phénomène, l'ensemble des services de l'Etat – Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP), Direction Départementale du Travail, des Solidarités, de l'Emploi et du Travail et de la protection des populations (DDETSPP), Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) et Délégué du Préfet aux Quartiers Prioritaires (QPV) – ont établi avec les acteurs des centres sociaux et les municipalités concernées **un plan de lutte contre les bandes** dans un double objectif de **détection des signaux faibles** afin de désamorcer les affrontements avant qu'ils ne dégénèrent et de **prévention**. Le **Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)** accompagne ainsi diverses actions visant à favoriser la mixité entre jeunes des quartiers autour du sport notamment, ou d'activités socio-culturelles.



À Dreux, les **différents faits de violence urbaines** (incendies de poubelles, véhicules brûlés, jets de projectiles) relevés en 2020 n'ont pas engendrée de débordements entre bandes et n'ont pas de lien avec des rivalités entre quartiers.

2 rixes mortelles en 2020 dans l'agglomération chartraine

Prévenir la délinquance générale

La Sécurité du quotidien



186 Conventions de participation citoyenne actives soit 1/2 communes en zone Gendarmerie

2404 Opérations Tranquillité Vacances

80 commerçants et entrepreneurs accompagnés par les référents sécurité de la Gendarmerie

40 municipalités accompagnées dans l'installation de vidéoprotection

Mise en place de permanences temporaires Gendarmerie nationale dans des mairies et galeries de centres

Créée en 2006, la participation citoyenne est un dispositif officiel simple, efficace et gratuit qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'un quartier ou d'une commune.

Des **référents citoyens** sont choisis par le maire, sur volontariat, pour faire le **relais** entre les habitants du **quartier** et la **brigade de gendarmerie locale**. La participation citoyenne permet ainsi de renforcer le contact et les **échanges d'informations** entre les **forces de l'ordre**, les **élus** et la **population**, et de développer **une culture de prévention de la délinquance** auprès des citoyens et suscite leur adhésion.



Opération Démeter aux côtés des exploitants agricoles

La région Centre-Val-de-Loire est l'une des régions les plus impactée par **les vols de matériel agricole**, en particulier de **GPS** et autres consoles de **guidage amovibles**, et le trafic qui en découle.

Dans le cadre de **l'opération Démeter**, la Gendarmerie nationale :



- accompagne les agriculteurs dans la réalisation de diagnostics de sécurité de leurs exploitations afin de limiter les risques et de diffuser les bonnes pratiques : éclairages à détecteur de mouvements, alarmes dans les cabines d'engins agricoles, caméras de vidéosurveillance, chien de garde etc. ;
- renforce la surveillance des exploitations agricoles ;
- accentue la répression des atteintes aux outils de production en associant outils numériques et optimisation des méthodes d'enquêtes ;

Maintenir un haut niveau d'excellence opérationnelle malgré la crise sanitaire



81 centres d'incendie et de secours dont 4 principaux

1626 sapeurs-pompiers volontaires et 230 professionnels

310 appels par jour

27 210 interventions réalisées dont :

- ✓ **1653 accidents de circulation routière sur voie publique ;**
- ✓ **21 754 secours d'urgence aux personnes ;**
- ✓ **2 665 feux et interventions assimilées (fuites de gaz, explosions...);**
- ✓ **1138 opérations diverses (pollutions, protections de biens) ;**

225 feux de récolte déclarés en 2020 soit - 66%

L'activité opérationnelle en 2020 a connu une diminution significative de -9,7% par rapport à 2019, en lien avec la diminution générale des activités sociétales dues à la crise sanitaire. Il faut également noter une saison estivale plus contenue en feux d'espaces naturels avec plus de la moitié de sinistres en moins par rapport à 2019.

Chaque année, au moment des moissons, le département d'Eure-et-Loir est confronté à de **très nombreux feux de récolte ou de chaumes**. En 2019, durant une saison d'été caniculaire, des dizaines d'incendies ont embrasé les plaines de la Beauce, ravageant des centaines d'hectares de cultures avec **un double risque : l'interruption de la moisson et la saturation des véhicules de lutte incendie**.



Grâce au partenariat étroit avec **la Chambre d'Agriculture**, l'année 2020 a vu la création **d'une cohorte d'agriculteurs volontaires**, prêts à s'investir aux côtés du SDIS dans la prévention incendie : **déchaumage préventif, renforcement des outils prédictifs** pour faciliter le pré-positionnement des moyens de lutte incendie en fonction de l'activité en temps réel des exploitants agricoles.

Avec des étés de plus en plus chauds, **l'occurrence et l'importance des feux** ont fortement augmentés. Pour la saison 2020, tout **un dispositif de prédiction et de gestion opérationnelle** a été préparé et mis en œuvre en lien avec la chambre d'agriculture.

Soigner et protéger

Permettre le traitement des patients qui peuvent présenter, en raison de leur pathologie, une menace pour leur intégrité comme pour celle des autres et un risque de graves troubles à l'ordre public

En France, **une personne sur quatre souffrira d'un trouble de santé mentale** au cours de sa vie d'adulte. Parmi celles qui sont amenées à consulter un professionnel de santé, la très grande majorité est exclusivement suivie en soins ambulatoires et ne sera jamais hospitalisée.

Dans les services de psychiatrie publique, **80 % des patients sont pris en charge avec leur consentement** et disposent des **droits liés à l'exercice des libertés individuelles** comme toute personne soignée (libre choix du médecin et de l'établissement, libre adhésion aux soins proposés et à leur arrêt...).

Il peut arriver que certaines maladies mentales altèrent aussi, par moment, la capacité de la personne à consentir, de façon libre et éclairée, aux soins qui lui sont nécessaires. L'organisation sanitaire doit alors permettre la plus grande cohérence et la meilleure articulation possible entre les dispositifs de soins consentis et **les dispositifs de soins contraints**, afin que ces derniers ne soient utilisés que lorsqu'ils sont strictement indispensables.

Attentatoires à la liberté d'aller et venir, les prises en charge psychiatriques non consenties ne peuvent être mises en œuvre que sous certaines conditions strictement encadrées par la loi. Ainsi **les soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat** (anciennement hospitalisation d'office - HO) doivent réunir 4 conditions :

- la présence de troubles mentaux ;
- l'impossibilité pour le patient de consentir aux soins ;
- la nécessité de soins immédiats et d'une surveillance médicale constante ou régulière ;
- L'atteinte à la sûreté des personnes ou, de façon grave, à l'ordre public

La Délégation Départementale de l'ARS assure, pour le compte du Préfet d'Eure et Loir, la gestion administrative des dossiers relatifs aux « soins psychiatriques sans consentement » : préparation des arrêtés préfectoraux d'admission, de maintien en hospitalisation complète, de programme de soins, procédure de saisine périodique du Juge des Libertés et de la Détention (JLD), et lettres diverses.



80 arrêtés préfectoraux pour soins psychiatriques sans consentement sur décision du représentant de l'Etat (SDRE), dont :

- ✓ **19 sur admission directe sur décision du Préfet ;**
- ✓ **31 suite à un arrêté provisoire du Maire ;**
- ✓ **6 consécutifs à une décision judiciaire ;**
- ✓ **24 personnes détenues (14 transférées à l'Unité Hospitalière Spécialement aménagés (UHSA) de Fleury-les-Aubrais, 1 personne en transit et 9 personnes admises au Centre Hospitalier Henri Ey de Bonneval**

522 arrêtés préfectoraux prononçant des hospitalisations pour soins psychiatriques sans consentement sur décision du Directeur d'un établissement de santé, dont :

- ✓ **234 pour situation d'urgence ;**
- ✓ **195 pour péril imminent.**



L'Etat qui contrôle



Prévenir les risques liés aux activités humaines

La surveillance des centres de contrôle technique des véhicules

En 2020, la surveillance des centres de contrôle technique des véhicules lourds et légers a donné lieu à **26 opérations de supervision de contrôleurs technique** et à la visite approfondie de **9 installations agréées**. Elle a conduit à la notification d'un avertissement à un centre et à un contrôleur, ainsi qu'à **la suspension provisoire d'agrément** d'un centre de contrôle des véhicules légers et de deux contrôleurs.



Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Au cours de cette année 2020, l'inspection des installations classées s'est caractérisée par :

- **le maintien d'un haut niveau de contrôle des installations**, avec un nombre de contrôles en augmentation malgré la période de confinement ;
 - **un ciblage** sur les sites présentant les plus forts enjeux en matière de **risque accidentel** avec des contrôles SEVESO intégrant systématiquement les thématiques de l'action nationale faisant suite à l'accident LUBRIZOL ;
 - **un suivi de la mise en œuvre du plan de continuité d'activité** dans ces sites SEVESO a été réalisé afin de s'assurer **d'un niveau adapté de maîtrise des risques** en situation potentiellement dégradée par la crise sanitaire ;
- **la poursuite de l'activité d'instruction des dossiers en s'adaptant aux conditions sanitaires** sans renoncer aux délais réglementaires ;
 - une mobilisation particulière sur **l'instruction des demandes de production de Gels et Solutions Hydroalcooliques** et a tenu à jour un tableau de suivi des producteurs, compilé au niveau régional, auxquels ont été transmis au fil de l'eau les besoins remontés dans chaque département (hors domaine médical).
 - **Un suivi régulier des activités de collecte et de gestion de déchets** a été effectué, afin de garantir la continuité de ces activités

220 inspections (+6)

**Contrôle terrain
de chacun des 10 sites SEVESO**

**6 arrêtés d'autorisation
4 arrêtés d'enregistrement
31 arrêtés de prescriptions complémentaires
2 arrêtés de mesure d'urgence
771 tonnes/ mois de Gel
Hydroalcoolique produit dans 11 établissements**

Prévenir les risques liés aux activités humaines

La gestion de l'eau et de la biodiversité

En 2020, la Direction Départementale des Territoires (DDT) et son Service de Gestion des Risques, de l'Eau et de la Biodiversité (SGREB) s'est adapté pour garantir la continuité des services publics essentiels :

- un **important travail d'accompagnement** a ainsi été conduit auprès des **maîtres d'ouvrages de stations d'épuration**, alors qu'avec la pandémie les **épandages agricoles des boues de station d'épuration ont été interdits** ;
- les **contrôles** ont été maintenus en période de confinement, par exemple sur la station d'épuration de Maintenon-Pierres à la suite d'un départ de boues dans l'Eure ;



- si la pandémie a impacté la pratique de la chasse, avec une limitation de la régulation de certaines espèces qui occasionnent potentiellement des dégâts agricoles, des **arrêtés préfectoraux** spécifiques ont été pris afin de permettre de **manière concertée et encadrée la pratique de la chasse** en période de confinement ;



- La concertation a également été le maître mot de **la gestion de la sécheresse estivale de l'été 2020**, la Chambre d'Agriculture et Chartres Métropole ayant travaillé de concert à la mise en œuvre de mesures visant à **garantir l'approvisionnement en eau de la communauté d'agglomération chartraine**. En effet, **des concurrences d'usage de la ressource en eau** existent entre les forages d'eau potables et les forages agricoles sur les communes de Francourville et de Prunay-le-Gillon.



- Le service s'est également mobilisé autour de **la restauration de la continuité écologique**, visant à **la libre circulation des poissons et des sédiments dans nos cours d'eau**. De nombreuses visites d'ouvrages ont eu lieu, afin d'envisager des solutions d'aménagement des ouvrages.

- Enfin, le service s'est organisé au regard de la dématérialisation de la procédure d'autorisation environnementale unique, qui propose depuis début 2021 un dépôt numérique aux pétitionnaires.

Prévenir les risques liés aux activités humaines

Au titre de l'économie agricole



Face à **une réglementation toujours plus exigeante**, certains contrôles s'avèrent de plus en plus anxiogènes pour les exploitants. C'est le cas de ceux relatifs aux **produits phytosanitaires**. Aussi, pour en améliorer la perception, le **Service Economie Agricole de la Direction Départementale des Territoires (DDT)** a organisé, en collaboration avec la chambre d'agriculture, en février 2020, **un contrôle pédagogique** sur cette thématique.

Plus de **100 exploitants** sont venus assister à cette présentation faite par le service régional de l'alimentation d'Orléans. Cette rencontre, très appréciée, a été l'occasion pour les exploitants de poser toutes leurs questions aux contrôleurs, en toute transparence.

Les **contrôles conditionnalité** concernent les domaines de la **Directive nitrates**, des **Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE)**, de la **santé et protection végétale** ou le **bien-être animal**. En cas de non-conformité mineur et s'il n'y a pas d'anomalie dans les deux ans, **un avertissement** est adressé et **une remise en conformité** est exigée. En cas de **non-conformité plus grave**, une pénalité le plus souvent comprise entre 1 à 5 % des aides est infligée. Celle-ci peut monter de 15 à 100 % en cas d'intentionnalité.

La protection animale et de l'environnement

Pendant le premier confinement, la continuité des missions de service public du service Santé Protection Animale et Nature de la DDETSPP a été assurée, en particulier **la certification à l'exportation, les déclarations ou autorisations d'activité et les réponses aux usagers**. La surveillance sanitaire des élevages producteurs de denrées alimentaires a été maintenue pour concourir au maintien de **l'approvisionnement de la chaîne alimentaire**, notamment avec le développement des circuits courts.



La reprise rapide des activités en sortie de confinement a permis de réaliser **70 % du programme annuel**. Cependant, la fin de l'année a été marquée par la gestion de **plusieurs alertes** relatives à **l'Influenza aviaire** et par la conduite de dépeuplement sanitaire **d'un élevage de visons** reconnus infectés par **le virus de la COVID19** et abattus sur ordre de l'administration,

En 2020, les agents du service Santé Protection Animale Environnement et Nature de la DDETSPP ont réalisé 158 inspections dans 122 élevages ou établissements agroalimentaires.

158 inspections dans 122 élevages ou établissements agroalimentaires

Garantir la protection des consommateurs

Protéger les consommateurs

En 2020, les agents du service Sécurité des Produits Industriels et Protection du Consommateur (SPIPC) de la DDETSPP ont réalisé près de 600 contrôles, chiffre en forte augmentation par rapport à l'année précédente (+ 26 %), en raison de la crise sanitaire.

1^{er} confinement : 120 contrôles d'encadrement des tarifs et de composition des gels hydro-alcooliques.



1^{er} déconfinement : 70 contrôles de la conformité des masques et d'encadrement des prix.



2^{ème} déconfinement : 30 contrôles de grandes surfaces commerciales pour s'assurer de l'application de l'interdiction de vente de produits dits « non-essentiels » et du respect du critère de jauges.



40% de l'ensemble des 581 contrôles 2020 (+26%)

En 2020, les agents ont prélevé 22 produits industriels, dont des Gels hydro-alcooliques et des masques. Il s'avère que **les analyses effectuées en laboratoire sur ces 22 produits ont conduit à 5 rapports de non-conformité**, dont plusieurs "non-conforme et dangereux". Pour les contrôles qui ont été réalisés en 2020 par le service SPIPC, **près de 200 visites, soit 30 % environ du total de l'activité, ont donné lieu à des suites** :

- Plus de **140 courriers d'avertissements** (suites pédagogiques), chiffre en nette hausse (+ 21 %) ;
- Plus de **20 courriers d'injonctions administratives** (suites correctives), chiffre en forte baisse (- 62 %) ;
- Plus de **20 procès-verbaux (suites répressives)**, chiffre en nette augmentation (+ 31 %).

Enfin, en plus de ces contrôles qui ont été menés sur le terrain par les agents, ces derniers ont répondu à près de **310 courriers émanant de consommateurs** (+ 16 %), notamment pour répondre à de fortes inquiétudes pour des annulations de voyages, de mariages, de locations, en lien avec la crise sanitaire, ce qui a généré une activité supplémentaire non négligeable pour le service SPIPC.

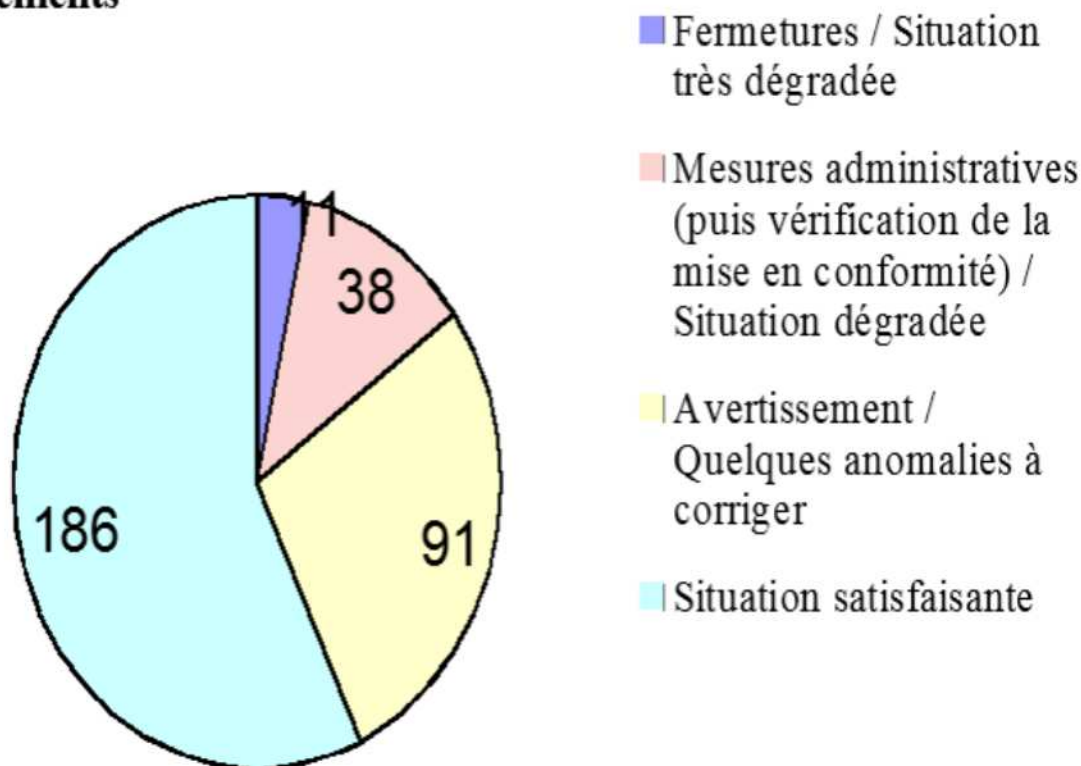
Garantir la protection des consommateurs

Assurer la sécurité sanitaire des aliments même en temps de crise

L'activité de la DDETSPP relative à la **sécurité** et à la **qualité des aliments**, l'**information du consommateur** et la **loyauté sur les produits alimentaires** a été maintenue durant toute l'année 2020, y compris dans le cadre de la crise sanitaire. Durant le confinement du premier semestre, les missions de service public ont perduré, avec notamment le **contrôle de la conformité des carcasses en abattoir**, l'**instruction des demandes d'autorisation** et la **délivrance des certificats pour l'exportation aux professionnels**. La réouverture progressive des commerces s'est accompagnée en parallèle de la reprise des contrôles, dont les suites ont été adaptées au contexte économique lorsque la sécurité du consommateur n'était pas mise en jeu.

Depuis 2017, l'ensemble des résultats des contrôles relatifs à la sécurité alimentaire est disponible sur le site **Alim'confiance**.

8 procès-verbaux
199 prélèvements



326 inspections réalisées en 2020 en sécurité et qualité des aliments

Protéger les salariés même en temps de crise sanitaire

Continuer les contrôles malgré la COVID-19

Alors que le fonctionnement même du système d'inspection du travail a été impacté par la crise sanitaire, en particulier lors du premier confinement, le service a fait preuve d'une grande capacité d'adaptation :

- l'essentiel des agents ont été placés en télétravail ;
- un grand nombre d'agents a été réaffecté pour renforcer les services indispensables à la gestion de la crise sanitaire : **renseignement en droit du travail, service de rupture conventionnelle et appui à l'instruction des demandes de chômage partiel.**

1072 interventions de l'inspection du travail

dont 173 liées à la Covid-19

32 enquêtes accident du travail

42 enquêtes sur la réglementation sociale européenne (prestation de service internationale)

Des interventions ont pu, malgré ces contraintes, avoir lieu pendant la période de confinement, portant notamment sur **le respect des protocoles sanitaires sur le lieu de travail**, sur **des enquêtes de licenciement de salariés protégés** et des **enquêtes d'accidents du travail**.

L'action du système de l'inspection du travail est progressivement revenue à la normale, à la suite du déconfinement et du confinement partiel : elle a été adaptée dans le cadre de deux feuilles de route, une première du 9 juin 2020 et une seconde du 7 septembre 2020.



Focus sur d'autres activités de contrôle de l'Etat déconcentré

Le contrôle de l'application du droit du sol par la DDT

La Direction Départementale des Territoires assure l'instruction des actes d'urbanisme relevant de la compétence du Préfet (RNU, production d'énergie, projets État ou EP...), mais aussi pour le compte de certaines communes.

1358 actes instruits = équivalent 2020

9,8 millions d'euros collectés au titre des taxes d'urbanisme

CDPENAF – 12 réunion, 50 h de débat pour 16 documents d'urbanisme et 270 actes étudiés

10% des actes produits dans le département ont fait l'objet d'un contrôle de légalité

Ce volume constant s'explique par le **maintien au RNU de communes** inscrites dans le périmètre de documents d'urbanisme intercommunaux toujours en cours.

L'équipe en charge du **calcul des taxes liées à l'urbanisme**, a généré la **perception de 9,8 M€**, soit la moitié par rapport à l'année précédente, cette différence s'expliquant par la **génération de montants très importants en 2019** par des projets de bâtiments volumineux destinés à la logistique, notamment.

La **Commission de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)** - outil clef de la stratégie de lutte contre l'artificialisation des terres agricoles - s'est réunie 12 fois, totalisant plus de **50 heures de débats**, pour émettre un **avis d'opportunité** sur **16 documents d'urbanisme et 270 actes**. Dans la continuité des approches d'analyse consolidées en 2019, les avis favorables pour 2/3 sont souvent accompagnés de **mesures pédagogiques**, voire assortis de réserves ou conditions permettant d'améliorer l'acceptation ou l'insertion du projet.

Au bout de la chaîne d'un acte, le **contrôle de la légalité** veille à ce que les communes autonomes en instruction, traduisent fidèlement les règles du code de l'urbanisme. Aussi l'État a-t-il effectué le **même niveau de contrôles**, correspondant à environ **10 % des actes produits dans le département**, selon un **plan de contrôle** répondant aux exigences de respect des enjeux majeurs du territoire ou des politiques publiques (ERP, exposition aux inondations, respect des mesures législatives relatives à la production d'énergie renouvelable...) en incluant les actes les plus simples par échantillonnage.

Enfin, il est à noter que **malgré les dispositions relatives à la suspension des délais d'instruction, de consultation ou encore de liquidation des taxes d'urbanisme, et d'exercice du contrôle de légalité**, prenant effet par ordonnances pendant la **1ère période de confinement**, les services de la DDT ont assuré **une continuité de ces missions** évitant une surenchère du ralentissement direct de l'activité économique. La mission d'animation de réseaux a permis de conserver un contact permanent avec les acteurs de la filière ADS (collectivités et centres instructeurs) via de nouveaux canaux de communication à distance.

Le contrôle de légalité des actes pris par les collectivités territoriales

593 courriers aux collectivités

21 recours gracieux

+ 460%

En 2020, le **Bureau de la Légalité et des Elections de la Préfecture** a adressé pas moins de **593 courriers** (lettres pédagogiques et recours gracieux) et effectué **21 recours contentieux**. Ce pic d'activité par rapport aux années précédentes (+ 460 % de recours gracieux) est lié à la **sécurisation juridique des actes de gouvernance**. La réactivité de la Préfecture a permis aux collectivités de retirer de tels actes avant de prendre tous les actes liés à la vie municipale, actes qui auraient été ainsi, eux aussi, illégaux.

Focus sur d'autres activités de contrôle de l'Etat déconcentré



Bureau du contentieux interministériel et des titres

2050 suspensions

1714 usagers reçus en commission médicale

650 usagers reçus au Point d'Accueil Numérique

30 contentieux déposés



Bureau des étrangers

3391 titres de séjour remis

109 MNA accueillis

735 1^{ère} cartes de séjour délivrées

2656 renouvellement de titres

421 documents de circulation pour étrangers mineurs délivrés

190 titres de voyage pour réfugiés

61 contentieux



1133 visites d'aptitude réalisées dont

975 pour maintien en activité

483 études de dossiers et 419 visites réalisées au titre de la prévention -
règles de sécurité d'un ERP (établissement recevant du public)

Focus sur d'autres activités de contrôle de l'Etat déconcentré

Activité de contrôle de sécurité sanitaire

En octobre 2020, l'ARS a publié le bilan 2019 de la qualité des eaux distribuées destinées à la consommation humaine. Ce bilan détaillé est accessible sur le site Internet de l'ARS Centre Val de Loire grâce au lien suivant <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-en-2019>



contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH)

3215 prélèvements réalisés par le laboratoire avec émission de bulletins sanitaires

119 analyses Chlorure Vinyle Monomère



Contrôle sanitaire des piscines

183 prélèvements avec émission de bulletins sanitaires



Contributions avis sanitaires aux services instructeurs (DDT, DREAL, DDETSPP)

167 avis dont 147 sur des permis de construire et des déclarations de projet



Contrôle sanitaire des eaux de baignade (2)

5 prélèvements

Focus sur d'autres activités de contrôle de l'Etat déconcentré



Espace clos et habitat

54 dossiers suivis mise à jour Dossiers
Techniques Amiante

7 enquêtes environnementales alerte
intoxication au monoxyde de carbone

7 enquêtes environnementales alerte cas
de légionellose

16 dossiers constat de Risques d'Exposition
au Plomb

54 dossiers DASRI (déchets d'activités de
soins et risques infectieux)

54 signalements LHI / RSD / insalubrité



Veille et sécurité sanitaire

11 dossiers de
déclaration d'une
activité de tatouage par
effraction cutanée, de
maquillage permanent
et de perçage corporel



Environnement extérieur

5 plaintes bruit traitées

7 dérogations « bruit de travaux instruites »



L'Etat qui soutient



Mesures d'urgence de soutien économique

Le « quoiqu'il en coûte » appliqué aux entreprises



La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) s'est très fortement mobilisée pour assurer rapidement le versement du **fonds de solidarité** aux très nombreuses entreprises euréliennes touchées par les **conséquences de la crise sanitaire et économique** : **commerçants, artisans, agriculteurs, professions libérales.**

Les services des finances publiques ont également assuré **le remboursement accéléré des crédits de TVA** et **des crédits d'impôts aux entreprises**. De même, de **nombreux reports d'échéances fiscales** ont été consentis et des plans de règlement accordés.

8400 entreprises
100 millions d'euros pour l'Eure-et-Loir

L'ensemble des dispositifs d'aides aux entreprises ont fait l'objet de **communications régulières** auprès des **chambres consulaires, des professionnels du chiffre et du droit** (experts-comptables), **des élus** (parlementaires et élus locaux) **et des représentants.**

Les trésoreries, malgré les confinements et leur impact sur le fonctionnement des services, ont assuré **un paiement rapide des factures** (achats de masques, de fournitures sanitaires notamment) présentées par **les ordonnateurs publics** (hôpitaux, EPHAD, collectivités locales). Les ordonnateurs et les comptables publics ont ainsi maintenu **un délai global de paiement performant de 28 jours en 2020** pour **sécuriser la chaîne d'approvisionnement**. En outre, les dépenses urgentes des Centres hospitaliers ont donné lieu à une procédure accélérée de paiement par la Trésorerie hospitalière départementale

La mobilisation massive du dispositif d'activité partielle au bénéfice des salariés et des entreprises



L'activité partielle est un outil au service de la politique publique de **prévention des licenciements économiques** qui permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés.

Avec la crise Covid, le Gouvernement a décidé de **l'extension exceptionnelle de ce dispositif** :

- Les établissements et entreprises appartenant aux secteurs les plus touchés par la crise ont bénéficié tout au long de l'année de **taux de prise en charge à 100%**.
- **Les salariés en activité partielle** ont tous bénéficié d'une indemnisation de **84% de leur rémunération nette**, avec un **plancher équivalent au SMIC horaire.**

9000 autorisations délivrées

9 millions d'heures

+ 20 000%

48 000 salariés

Les aides exceptionnelles à destination du monde agricole

La crise sanitaire est venue mettre à l'épreuve **le système de télédéclaration** des demandes **d'aides de la PAC** : **l'accompagnement des exploitants** a donc dû être adapté dans l'urgence. Grâce aux partenariats déjà tissés avec **la chambre d'agriculture, le Cerfrance et la FNSEA**, les exploitants agricoles ont pu être assistés au mieux dans les délais imposés aux services.

A succédé une crise agricole conjoncturelle : **le printemps et l'été 2020** ont été particulièrement **chauds et secs** et ont entraîné **une forte baisse de production sur les cultures non irriguées**. Une cellule d'urgence a été déclenchée pour coordonner les différentes aides mobilisables : parmi les mesures proposées, la procédure de calamité agricole a été ouverte pour les cultures fourragères afin d'indemniser les éleveurs qui ont dû s'approvisionner chez des tiers pour affourager les animaux. La procédure s'est étendue jusque 2021.

Plan France Relance

Un plan massif d'investissements pour construire la France de 2030

Financé par



Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, un Plan de relance exceptionnel de **100 milliards d'euros** est déployé par le Gouvernement autour de trois volets principaux : **l'écologie, la compétitivité et la cohésion**. Exceptionnel par son ambition et son ampleur, il représente près de **4x le plan de relance de 2008**.

France Relance représente la **feuille de route** pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, propose des mesures concrètes et à destination de tous : **particuliers, entreprises, collectivités ou bien administrations**. À vocation structurelle, France Relance fait le pari d'une France renforcée d'ici 2030 : plus durable, plus solidaire et plus compétitive, avec une priorité absolue, l'emploi, en particulier des jeunes.

Le volet « compétitivité des entreprises » est doté d'un **budget de 34 milliards d'euros** avec l'ambition d'accroître la **résilience économique** et l'**indépendance technologique** avec nos partenaires européens, à développer l'activité et à **créer de l'emploi** de façon durable. Près de trois milliards d'euros sont ainsi prévus pour renforcer la trésorerie des entreprises qui ont dû s'endetter pendant les différents confinements liés à la Covid-19.



Le volet « écologie et transition énergétique » s'est vu alloué un **budget de 30 milliards d'euros** avec plusieurs objectifs : **accélérer la transition énergétique** (prime à la conversion, bonus écologique), **favoriser une croissance durable** et faire de la France la première grande économie décarbonée européenne. Près de **9 milliards** sont ainsi alloués à la **décarbonation de l'industrie et de l'énergie**, ainsi qu'à la **recherche et au développement** dans le domaine des **technologies vertes**. Sept milliards d'euros sont également fléchés pour la **rénovation énergétique des bâtiments** (rénovation des bâtiments publics de l'Etat, MaPrimeRenov').

Le volet « cohésion des territoires » s'est vu attribuer un **budget de 36 milliards d'euros**. Il doit permettre d'éviter la **hausse des inégalités**, de **sauvegarder l'emploi**, d'**accompagner les personnes précaires** et d'encourager la **solidarité**. L'Etat investit ainsi dans le **secteur de la santé** (6 milliards pour les hôpitaux) et les **collectivités territoriales**, faciliter la **formation et l'insertion**, ou encore l'**embauche** ou la **reconversion des jeunes** (6,5 milliards plan jeunes pour l'emploi) et **des travailleurs vulnérables** vers les secteurs porteurs.

Avec un **volet agricole doté de 22 mesures**, France Relance permet d'accompagner les professionnels vers **une agriculture plus résiliente et plus respectueuse de l'environnement**. La **DDT et la chambre d'agriculture** se sont associées pour accompagner, dans ce cadre, les exploitants dans leurs projets : **investissements matériels, construction d'ateliers de transformation et création de nouvelles filières** sont ainsi dynamisés. L'accompagnement des territoires n'est pas en reste : le volet alimentaire permet d'aider, **en partenariat avec le conseil départemental**, l'émergence des **projets alimentaires de territoriaux**. Dans la lignée des objectifs de la loi Egalim, **alliant dimension économique, environnementale et sociale**, ces feuilles de route structureront les territoires de demain. Partenariats et actions d'accompagnement initiées en 2020 se poursuivent et s'étoffent en 2021.



Préparer la déclinaison territoriale de France Relance

Les Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) au service de projets de territoire

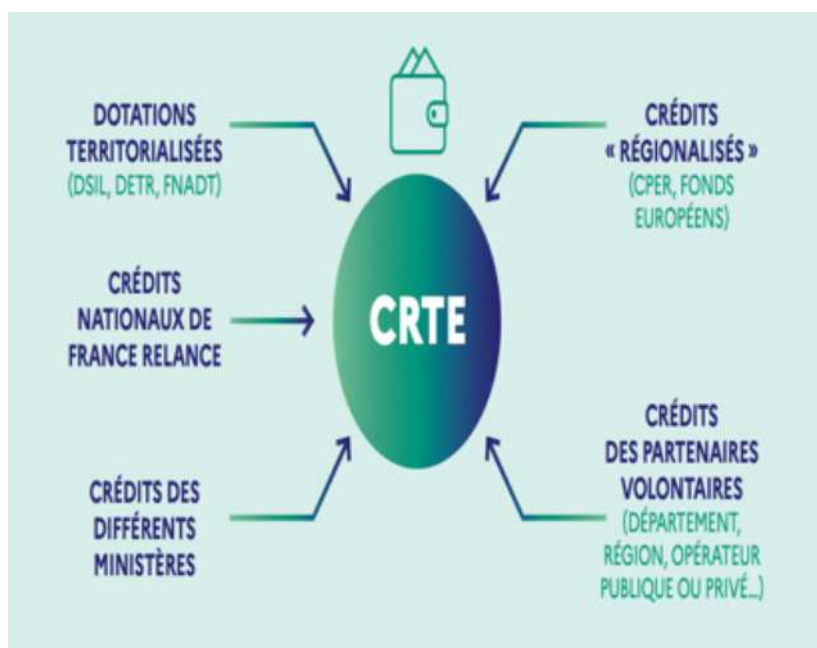
Dans le cadre de **la déclinaison territoriale** du plan de relance initié par le Gouvernement le 3 septembre 2020, **le comité départemental de suivi du plan de relance** s'est tenu **le 18 décembre 2020** afin de présenter les dispositifs (soutien à l'investissement des collectivités territoriales, appels à projets, etc.).



Le Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique (CRTE) a également été présenté afin d'initier la définition des périmètres territoriaux à retenir : pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales **ce nouveau type de contrat, dans une logique intégratrice.**

Le CRTE, signé pour **six ans**, illustre la **généralisation d'un nouveau mode de collaboration** entre **l'Etat et les collectivités territoriales** : il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

Il traduit l'ambition **d'un projet de territoire** : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.



La Préfecture a également mis en place un **guichet unique** : **« le bureau de la relance »** qui oriente collectivités et porteurs de projets dans leurs démarches pref-bureau-relance@eure-et-loir.gouv.fr

Par ailleurs, les services de l'État ont engagé le travail de rédaction d'un **accord départemental de relance** devant intervenir en 2021. Cette année, l'enjeu sera de finaliser les contractualisations initiées (accord départemental de relance, contrats territoriaux de relance et de transition écologique), assurer la coordination et la communication.

Un soutien financier exceptionnel au profit de l'investissement des collectivités locales

Le choix des dotations de soutien à l'investissement local (DSIL / DETR / DSID) pour accélérer le déploiement territorial de la Relance

Afin d'accélérer le déploiement de la Relance, le Gouvernement a décidé de recourir **aux dotations de soutien aux collectivités locales** comme **véhicule privilégié de la relance** en privilégiant les projets à maturité permettant un engagement immédiat des crédits. Pilotées au niveau déconcentré par les Préfectures et Sous-Préfectures, le choix assumé du Gouvernement a été de favoriser **une logique de proximité** au plus près des besoins exprimés par les collectivités territoriales.

15 028 619 euros de crédits cumulés DETR / DSIL pour l'Eure-et-Loir (+ 20%)

- ✓ **8 645 126 € et 295 opérations soutenues au titre de la DETR**
- ✓ **3 582 419 € et 95 projets accompagnés au titre de la DSIL classique**
- ✓ **2 801 074 € pour 88 dossiers au titre de la DSIL Relance**

Dotée d'une enveloppe de **950 millions d'euros**, la **DSIL** (dotation de soutien à l'investissement local) permet la **réalisation d'opérations structurantes sur le territoire** et sur le quotidien des habitants, prioritairement en matière de **transition écologique, de résilience sanitaire et de rénovation du patrimoine**. Cette enveloppe exceptionnelle, qui fait partie intégrante du plan France Relance, se déploie sur **les exercices 2020 et 2021** et s'ajoute aux enveloppes de 570 millions d'euros ouvertes dans la loi de finances pour 2020 et dans la loi de finances pour 2021, à la **dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)** de **1 Md€**, ainsi qu'à l'enveloppe de **650 millions d'euros** dédiée à la **rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux**, elle aussi mobilisée dans le cadre du plan France Relance. Au niveau national, le 31 décembre 2020, plus de 574 millions d'euros de subventions avaient été accordées au bénéfice de 3 357 projets d'investissement partout sur le territoire.

Instituée en 2016 dans le code général des collectivités territoriales (CGCT), la **DSIL** se voit fixer **6 grandes priorités thématiques** par le législateur :

- 1. La rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables ;**
- 2. La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ;**
- 3. Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;**
- 4. Le développement du numérique et de la téléphonie mobile ;**
- 5. La création la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires ;**
- 6. La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants ;**

S'agissant de la **DSIL Relance**, celle-ci est priorisée sur trois orientations :

- ✓ **la transition écologique ;**
- ✓ **la résilience sanitaire ;**
- ✓ **la rénovation du patrimoine.**

Un soutien financier exceptionnel au profit de l'investissement des collectivités locales

S'ajoutent les opérations visant au développement des territoires ruraux inscrites dans un contrat signé entre l'État et la collectivité. L'État a ainsi pu accompagner le territoire dans sa diversité, en particulier via **les outils de contractualisation**.

- ✓ 1 558 561 € pour 27 actions au titre du Contrat de Ruralité
- ✓ 250 000 € pour 2 projets Action Cœur de Ville
- ✓ 237 577 € pour 3 dossiers Bourgs-Centres

La pérennisation de la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental (DSID)

- ✓ **1 752 000 €** part « projets » de la DSID au titre de la politique d'entretien et de rénovation des collèges
- ✓ **462 186 €** part « péréquation » de la DSID directement versée au Conseil départemental

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGEF)

- ✓ 145,6 millions € en augmentation versés au Conseil Départemental, aux communes et aux communautés de communes et d'agglomération

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

- ✓ **43 821 693 €** versées aux collectivités

Un accompagnement financier exceptionnel pour aider les communes à acquérir des « masques »

- ✓ **714 500 €**

La poursuite des activités de conseil malgré la crise

Au titre de la sécurité des bâtiments – Direction Départementale des Territoires (DDT)

11 sous-commissions accessibilité ont statué sur 431 dossiers

Poursuite du travail d'accompagnement des collectivités pour les aider dans la mise en accessibilité des bâtiments publics relevant de leur patrimoine.

Au titre de la publicité extérieure - DDT

- ✓ **196 dossiers instruits au titre de la publicité extérieure.**
- ✓ **Participation active au réseau des secrétaires de mairie pour sensibiliser les collectivités à cette thématique.**
- ✓ **Accompagnement de 3 collectivités pour l'élaboration d'un règlement local de publicité communal ou intercommunal (Communauté de communes du Perche, Villes de Dreux et de Vernouillet).**

Favoriser la poursuite d'activité puis la relance – DDT

Le Service Conseil et Connaissance des Territoires (SCCT) de la Direction Départementale des Territoires (DDT) a été mobilisé tout au long de la crise sanitaire de 2020 tout d'abord afin de caractériser **l'impact des protocoles sanitaires sur le BTP** et accompagner la reprise. Pendant le confinement, il a participé, en coordination avec les services de la Préfecture, au suivi du **Plan de Continuité d'Activité des autorités organisatrices de la mobilité**.

Enfin, il a produit les cartes internet qui ont facilité la localisation des offres de services à la disposition des routiers et le suivi des réouvertures de déchetteries.

Tout au long de la crise, le SCCT a produit des cartes d'aide à la décision que ce soit pour la réouverture des écoles ou pour représenter EHPAD, laboratoires d'analyse et pharmacies

Accompagner les collectivités dans leur besoin de renseignement et d'expertise – DDT

Le pôle connaissance des territoires (PCT) du SCCT répond aux besoins en cartes, données, plaquettes et études. En 2020 il a répondu à **136 demandes de cartes** et **142 demandes de données**, il a produit **21 études** et **4 plaquettes de vulgarisation**. Il a en particulier joué un rôle moteur dans la réalisation de la revue de territoire du Perche eurélien qui s'est vu associer l'ensemble des directions et service de l'État local. Les travaux du pôle permettent aux services de porter des politiques publiques avec l'assurance de s'appuyer sur des chiffres, des analyses et des illustrations claires dans l'objectif de constituer **un véritable outil d'aide à la décision**.

La poursuite des activités de conseil malgré la crise

Accompagner le développement des collectivités territoriales – UD DREAL

La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a approuvé en Eure-et-Loir et dans le Loiret, un projet d'implantation de **six supports électriques** pour le **déplacement d'une ligne électrique** de la zone Artenay-Poupry.

En matière **photovoltaïque**, la DREAL intervient pour le compte du préfet de région en amont de **la procédure relative pour les projets au sol et installations innovantes** (Certificat d'Eligibilité des Terrains d'Implantation, CETI) et **le suivi des lauréats** (garanties financières, modification, mise en service).

3 lauréats aux appels d'offres solaire sur toiture pour une puissance de 0,83 Mwc

6 attestations Biométhane délivrées pour l'injection dans les réseaux

**1 avis de l'État formulé par le préfet de région sur le Plan Climat Air Energie
Territorial de Chartres Métropole**

**Paiements des actions des Territoires à énergie positive pour la croissance verte
0,61 M € versés dans l'Eure-et-Loir en 2020**

Paysages, patrimoine mondial de l'UNESCO et directive paysagère

Dans le cadre de la préservation de **la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.) de la Cathédrale de Chartres**, inscrite au patrimoine mondial de l'Humanité **UNESCO**, l'État a lancé en 2018 la mise à l'étude d'un projet de directive paysagère afin de **préserver les vues lointaines et proches sur le monument**. En 2019 le projet a été élaboré en concertation avec les collectivités et les acteurs du territoire. Il a été validé au dernier comité de pilotage et a pu être soumis aux consultations officielles.



Ainsi **l'ensemble des instances à consulter, la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, la Commission d'Aménagement Foncier et les collectivités** ont délibéré favorablement (à 90 % pour les collectivités). Les orientations et principes de protection et de mise en valeur porte sur l'encadrement des hauteurs de constructions et de plantations, la gestion des couleurs des constructions et les essences de plantation dans les cônes de vues ainsi que la prise en compte de **l'enjeu de covisibilité** pour **les objets de très grande hauteur** (supérieure à 50 m) et les pylônes isolés.

Du 26 octobre au 27 novembre 2020, le projet a été mis à la disposition du public pour 1 mois, à l'issue de **cette dernière consultation locale**, un rapport de synthèse des observations doit être rédigé. La rédaction de ce rapport est en cours, une fois terminé le dossier sera transmis au ministère de la transition écologique

L'année 2020 a été bouleversée par la crise sanitaire et la progression de la procédure de mise en œuvre de la directive a été ralentie.

La poursuite des activités de conseil malgré la crise

Accompagner le développement des collectivités territoriales – UD DREAL

Au niveau départemental, l'UDAP exerce trois grandes compétences dévolues par le décret de 1979 instituant les services départementaux de l'architecture :

- **Conseil et promotion dans le champ de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages**, incluant l'élaboration, l'orientation et la cohérence sur les politiques du patrimoine et les pratiques d'aménagement du territoire dans une perspective d'exigence du développement durable ;
- **Contrôle qualitatif et instruction pour la délivrance des avis État-Collectivités et Privés sur tous les projets** (bâti ou naturel – neuf ou ancien) dans **des espaces protégés** (de type urbain ou rural) ainsi que sur **les documents d'urbanisme type PLUi** et autres, avec compétences élargies des architectes et urbanistes de l'État (AUE) exercées sous l'autorité du Préfet du Département. Le service est également chargé de **la surveillance et contrôle des infractions et de l'expertise dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'architecture, du patrimoine et du paysage, dans un contexte interministériel** ;
- **Mission prioritaire de conservation des monuments historiques appartenant à l'État** (cathédrale notamment) sous la direction de **la Direction générale du patrimoine** avec maîtrise d'œuvre (travaux d'entretien et mise en sécurité sur les monuments historiques classés), réparations ordinaires ou travaux sur les monuments historiques inscrits à travers les nouvelles missions de contrôle scientifique et technique (CST).

Cette mission de contrôle scientifique et technique s'étend à l'ensemble des monuments historiques du département de compétence de l'UDAP. Elle s'exerce en lien avec les autres services de la DRAC :

- veille d'état sanitaire des monuments historiques ;
- accompagnement des propriétaires en amont des travaux ;
- réception des autorisations de travaux sur monument classé ;
- participation à l'étude des dossiers et au contrôle scientifique et technique des opérations mises en œuvre sur les monuments historiques ;
- maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien courants sur les monuments historiques propriétés de l'État

150 000 € en région pour encourager et soutenir la qualité des travaux en espaces protégés

100 000 € pour les études préalables pour les sites patrimoniaux remarquables (SPR)

Nombre de permanences d'urbanisme	10 à 12 demi-journées / mois
Nombre de rendez-vous lors des permanences	402
Nombre d'avis émis	3 294 (soit + 7 % / 2019)
Nombre de dossiers sur monument historique	20
Effectifs de l'UDAP	7 personnes dont 2 ABF

Soutenir la revitalisation des territoires

Accompagner l'aménagement par les collectivités de leur territoire - DDT

En raison des élections municipales et de la pandémie, l'élaboration **des documents d'urbanisme** par les collectivités a fortement ralenti en 2020.

8 avis Etat dont 2 sur des PLUI et 6 PLU (-72%)
93 740 € de DGD urbanisme dont 28 640 pour 19 PLU

Les plans stratégiques en matière d'habitat



L'élaboration du **Plan Départemental de l'Habitat (PDH)** s'est achevée en novembre 2020 par un comité de pilotage de validation à l'issue d'un travail partenarial mené par l'Etat conjointement avec le Conseil Départemental, Chartres Métropole, et l'Agglomération du Pays de Dreux.

Le **Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)** est en cours d'élaboration et permettra de rendre le PDH opérationnel

Immeubles en péril, commerces et logements en étage à Chartres - DDT



274 agréments de LLS (PLAI/PLUS) en 2020
= 113% des objectifs départementaux atteints + 50 PLS
105 sont des acquisitions-améliorations

« Bourg-Centre » et « Action Cœur de Ville » : accompagner la revitalisation des petites centralités rurales...

Les petites centralités qui structurent le territoire eurélien rencontrent des difficultés d'accès aux services publics, de vacance commerciale ou de consommation excessive de terres agricoles. Depuis plus de deux ans, l'initiative **« bourgs centres »**, portée par les élus du Département et par l'Etat qui mobilise DETR/DSIL, constitue le cadre de référence de **la revitalisation des petites centralités euréliennes** via un partenariat avec le Conseil régional et la Banque des territoires.



Son principe est, après réalisation d'une étude 360° de revitalisation, la signature entre le bourg-centre et les partenaires d'**une convention pour 3 ans**, fixant les enjeux, **les objectifs** et un **programme d'actions** qui intègre une programmation des investissements, une estimation des coûts, les maîtres d'ouvrage et les financements prévus par les partenaires. L'année 2020 a permis aux collectivités déjà engagées dans la démarche de débiter les études globales de revitalisation accompagnées par le Service Conseil et Connaissance aux Territoires de la DDT et aux 3 communes Actions Cœur de Ville de démarrer leur phase opérationnelle.

Soutenir la revitalisation des territoires

... que vient renforcer l'offre de service complémentaires « Petites Villes de Demain »



Le dispositif gouvernemental « Petites Villes de Demain » permettra de compléter le protocole local Bourgs-Centres : véritable offre de services mise à disposition des communes lauréates, il prévoit le financement **d'une ingénierie interne et externe** via le **catalogue de services proposés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)** et/ou le recrutement **d'un manager de commerce**.

18 lauréates Petites Villes de Demain

Favoriser l'implantation d'entreprises et d'emplois sur le territoire

En matière **d'attractivité**, le département d'Eure-et-Loir fait office de précurseur avec la mise en place, dès 2004, par la Préfecture **d'une charte d'accueil des entreprises** et **d'un guichet unique** dans l'objectif de les accompagner dans l'ensemble de leurs démarches administratives (emploi, permis de construire, environnement etc.).

En 2020, **9 entreprises et projets d'implantation** ont bénéficié du dispositif pour **un potentiel de création de 1 300 à 1 500 emplois** :

- **Sté MOUNTPARK** implantation d'une base logistique à Illiers-Combray – **création de 350 à 500 emplois** ;
- **FM LOGISTIC** implantation d'un entrepôt (70 000 m²) à Vernouillet – **création de 150 emplois** ;
- **Groupe EDF-EN** construction d'une **centrale photovoltaïque** sur le site de l'EAR à Châteaudun ;
- **Groupe HACHETTE** : implantation de fonctions administratives et logistiques (76 000 m²) sur la ZAC de Germainville - **création de 650 emplois** dont 200 sur fonctions administratives ;
- **Groupe SUEZ** développement de l'activité de l'Unité de Valorisation Energétique (UVEA) et de la plateforme de traitement et valorisation des mâchefers (PMM) à Ouarville - **création de 50 emplois** ;
- **Sté NEXTALIM** : développement à Ouarville (site SUEZ), d'une Unité d'élevage d'insectes dont les larves produiront, par extraction, des protéines et des lipides, destinés à l'alimentation animale d'une part, et des substances utilisées comme fertilisants biologiques après transformation, d'autre part - **création de 50 emplois**.
- **serres Hi-Tech maraîchères** à Ouarville (site SUEZ), par des agriculteurs locaux. Création prévisionnelle **d'une vingtaine d'emplois** ;
- **SCAEL** : reconversion du Silo des Malbrosses - site de 8 ha, enclavé dans la ville de Lucé, qui fait la jonction entre les zones industrielle et pavillonnaire. Le projet OLIS (silo à l'envers) a pour objectif d'être un « **Agriquartier** » intégrant plusieurs activités sur un seul site dont l'apport de **nouvelles productions agricoles à valeur ajoutée** : truites/saumons, salades, spiruline.

Revitalisation des territoires fragilisés par la cessation d'activités économiques

Outre leurs obligations sociales à l'égard des salariés qu'elles licencient, **une obligation territoriale** incombe aux entreprises dont **les restructurations** affectent par **leur ampleur, l'équilibre du ou des bassins d'emplois** sur lesquels elles sont implantées.

2 conventions de revitalisation

- ✓ **Sucrerie Cristal Union à Toury – licenciement 131 CDI**
- ✓ **KONECRANES à Vernouillet – licenciement 99 CDI**

Dans **une logique réparatrice**, elles sont tenues de contribuer à **la recréation d'activité** et **au développement des emplois** dans ces territoires, avec pour objectif de contribuer à recréer autant d'emploi qu'elles n'en ont supprimés.

Soutenir la revitalisation des territoires

Les actions de l'ANRU en 2020

Suite à la signature de la convention en novembre 2019 - subventionnée à hauteur de **36,6M€ par l'ANRU** et à hauteur de **10M€ pour Action Logement** - la 1ère revue de projet NPNRU porté par **l'agglomération du pays de Dreux** a été réalisée le 16 décembre 2020, laquelle a mis en exergue un projet plus ambitieux en faveur des habitants du quartier : **démolitions supplémentaires** et **création d'équipements publics** structurants en coeur de quartier (renforcement du maillage scolaire). D'ici à 2026, **les deux quartiers des Bâtes-Tabellionne** profiteront **d'une amélioration de la qualité de leur habitat** et de **leur cadre de vie** (améliorer les circulations routière et interne au quartier, rétablir une véritable liaison entre le plateau-Nord et le coeur d'agglomération) avec une future offre locative conforme à la demande actuelle en termes de confort ou de performance énergétique.



Le 11 mai 2020, **la convention commune NPNRU** regroupant **deux projets « Tallemont-Bretagne » à Mainvilliers et « Les Clos à Chartres »**, portés par Chartres Métropole, a été signée. L'ambition du programme sur la commune de Mainvilliers, doté de **14,7 millions par l'ANRU**, a été revue à la hausse à compter d'octobre 2020 avec des démolitions supplémentaires envisagées (305 d'ici 2024) et l'amélioration des équipements publics (pôle petite enfance, accueil de loisirs sans hébergement). 147 logements sociaux de la barre d'immeuble dénommée "La banane" seront déconstruits en 2021 et 149 logements non-sociaux seront construits sur ce site sur plusieurs années.

Le Bilan de la rénovation des logements

2020 a été une bonne année concernant **le nombre de logements financés par l'ANAH pour des travaux de rénovation.**

448 rénovations financées par l'ANAH

2,8 millions pour les ménages

6 millions de travaux pour les entreprises

Le pilotage du Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de Châteaudun.

Signé le 30 décembre 2019 avec **7 725 000 € d'aides de l'État** sur un budget total de 22 385 252 €, le CRSD a débuté avec **les travaux de mise en sécurisation de la Friche GSP** à CHATEAUDUN et **le marché d'assistance à maîtrise d'oeuvre** pour la reconversion de l'EAR 279. La gouvernance est assurée par un comité de pilotage (COFIL) réunissant les signataires du CRSD sous l'égide du Préfet, selon un rythme mensuel. En 2021, l'objectif est d'assurer les actions programmées du CRSD autour des axes suivants :

- **la reconversion de la base** en préservant **la continuité aéronautique du site** ;
- **la valorisation de la ville-centre** ;
- **le développement économique** ;
- **l'élargissement de l'offre de formation.**

Bilan d'activité de la CDAC

Au total, en 2020, **4 dossiers ont été enregistrés : 3 avis et 1 décision correspondant à 2 578,70 m²** de surface de vente supplémentaires qui ont été autorisés par les membres de la CDAC. Dans le cadre de **l'opération de revitalisation des territoires (ORT) de Châteaudun** la CDAC a confirmé l'exonération de demande d'autorisation préalable pour la création d'un ensemble commercial composé d'un supermarché à enseigne LIDL, d'une boulangerie/pâtisserie et d'une boucherie, pour une surface de vente totale de 1 670 m² dont l'implantation est prévue dans le périmètre d'intervention de l'ORT.

Servir le public en temps de crise

.Une activité continue pour la direction de la citoyenneté malgré les contraintes liées à l'accueil du public

Avec la crise sanitaire et les mesures de restriction prise au nom de l'année 2020, **l'accueil du public par la Direction de la Citoyenneté** mais aussi les modalités de traitement des dossiers et d'organisation des réunions des commissions et instances réglementaires a été considérablement modifié. **L'activité n'a néanmoins jamais été interrompue.**

La Sous-Préfecture de Dreux : poursuivre l'accompagnement de proximité des acteurs du territoire malgré la crise

De la même manière, l'équipe réduite mobilisée lors du 1^{er} confinement au sein de **la sous-préfecture de Dreux** a maintenu **un lien avec tous les acteurs du territoire** pour organiser **la solidarité locale** et la fourniture de matériel de protection assurer la prise en charge des personnes âgées et fragiles dans toutes les communes de l'arrondissement grâce à la mobilisation des maires et des CCAS. À partir de la fin du premier confinement, et pour tout le reste de l'année, la sous-préfecture a fait le choix de maintenir un accueil au public, y compris général et sans rendez-vous, maintenant un niveau de **7200 usagers en 2020**, similaire à celui des années précédentes. De même, elle a encadré les entreprises funéraires les 6 premiers mois de la crise du fait des modifications de la réglementation..



Une cérémonie de remise de décret de naturalisation s'est tenue le mardi 18 février 2020 en présence des 8 maires des communes concernées. Parmi les récipiendaires, une conseillère municipale devenue entre-temps maire de son village.

Une cérémonie pour la remise **d'une attestation de reconnaissance des devoirs et des droits nécessaires à l'exercice de la citoyenneté** à l'attention des jeunes de l'IME Vernouillet, s'est également tenue dans les salons de la sous-préfecture le 9 octobre 2020, là encore en présence des maires d'origine des jeunes concernés.

Bilan d'activité de la Sous-Préfecture de Châteaudun

- ✓ 1167 usagers reçus, 414 au point d'accès numérique ;
- ✓ 1278 appels téléphoniques reçus ;
- ✓ 4624 actes des collectivités enregistrés ;
- ✓ 4630 personnes reçues au sein de la Maison de l'Etat ;
- ✓ 266 récépissés délivrés aux associations ;
- ✓ 126 dossiers d'expulsion locative



Bilan d'activité de la Sous-Préfecture de Nogent-le-Rotrou

- ✓ 2349 usagers reçus, 531 au point d'accès numérique ;
- ✓ 604 personnes dépistées Covid-19 lors d'opérations ponctuelles ;
- ✓ 11 500 masques chirurgicaux distribués ;
- ✓ 139 remise de passeports de mission militaires UIISC1 ;



Repenser un service au public de proximité et de qualité

La création de la Maison de l'Etat de Nogent-le-Rotrou

Les rencontres se sont poursuivies concernant le **projet de maison de l'État** de Nogent-le-Rotrou dont la concrétisation est prévue à l'**horizon 2022**. Le chantier majeur concernant la future installation des services de la **sous-préfecture, des services des impôts, de l'Éducation nationale et des opérateurs sociaux** (CAF, CPAM, CARSAT, MSA) a fait l'objet d'une étude préalable qui a permis de retenir le cabinet 3A Architectes pour concrétiser le projet de rénovation des locaux actuels de la DDFIP.

Les groupes de travail réunissant l'ensemble des représentants des services concernés ont conduit à concrétiser le dossier pour lancer les marchés de travaux. L'État a attribué le 14 décembre 2020 un soutien à hauteur **1,1 million d'euros au titre du plan de relance**, avec un volet spécifique pour la **rénovation énergétique**.

La relocalisation des finances publiques à Châteaudun

La DGFIP relocalise **2 500 emplois** des métropoles dans les territoires d'ici 2024 : la candidature de la ville de Châteaudun a été retenue pour accueillir un **nouveau service relocalisé des finances publiques** : le premier pôle, préfigurateur des 5 pôles nationaux de **contrôle fiscal à distance des particuliers**.

Le pôle s'installera à Châteaudun le 1er septembre 2021 avec près **d'une trentaine d'agents** (entre 35 et 40 agents en 2022). Il réalisera des contrôles sur pièces des dossiers des particuliers (IR/IFI) sur l'ensemble du territoire.



1,2 millions d'euros de France Relance pour la rénovation des bâtiments de la DDFIP de Chartres et de Châteaudun

La création de ce service implique **des travaux importants de rénovation** du bâtiment du Centre des Finances publiques de Châteaudun, financés dans le cadre de **France Relance** (remplacement des fenêtres, isolation thermique, végétalisation), l'arrivée de nouveaux agents sur la commune, ainsi qu'un partenariat étroit avec la Mairie de Châteaudun pour les accueillir.

La dématérialisation accrue des démarches et services fiscaux pour davantage de praticité

A été mise en œuvre pour la première fois en 2020 la **déclaration automatique d'impôt sur le revenu**, qui a permis aux **66 077 foyers fiscaux d'Eure-et-Loir** de n'avoir aucune action à réaliser pour valider leur déclaration de revenus et recevoir automatiquement leur avis d'imposition. **90% des foyers fiscaux** ne déposent plus de déclarations d'impôt papier.

Pendant la crise sanitaire, les services des finances publiques se sont organisés pour assurer un **accueil téléphonique** qui s'est fortement développé grâce à la possibilité de prendre un **rendez-vous téléphonique en ligne sur « impots.gouv.fr »**.

Plus de **35 000 usagers** ont également été accueillis dans les centres des finances publiques dans le strict respect des règles sanitaires, sur rendez-vous dès le 25 mai 2020, et de nouveau avec et sans rendez-vous à partir du 12 juin 2020.



Repenser un service au public de proximité et de qualité

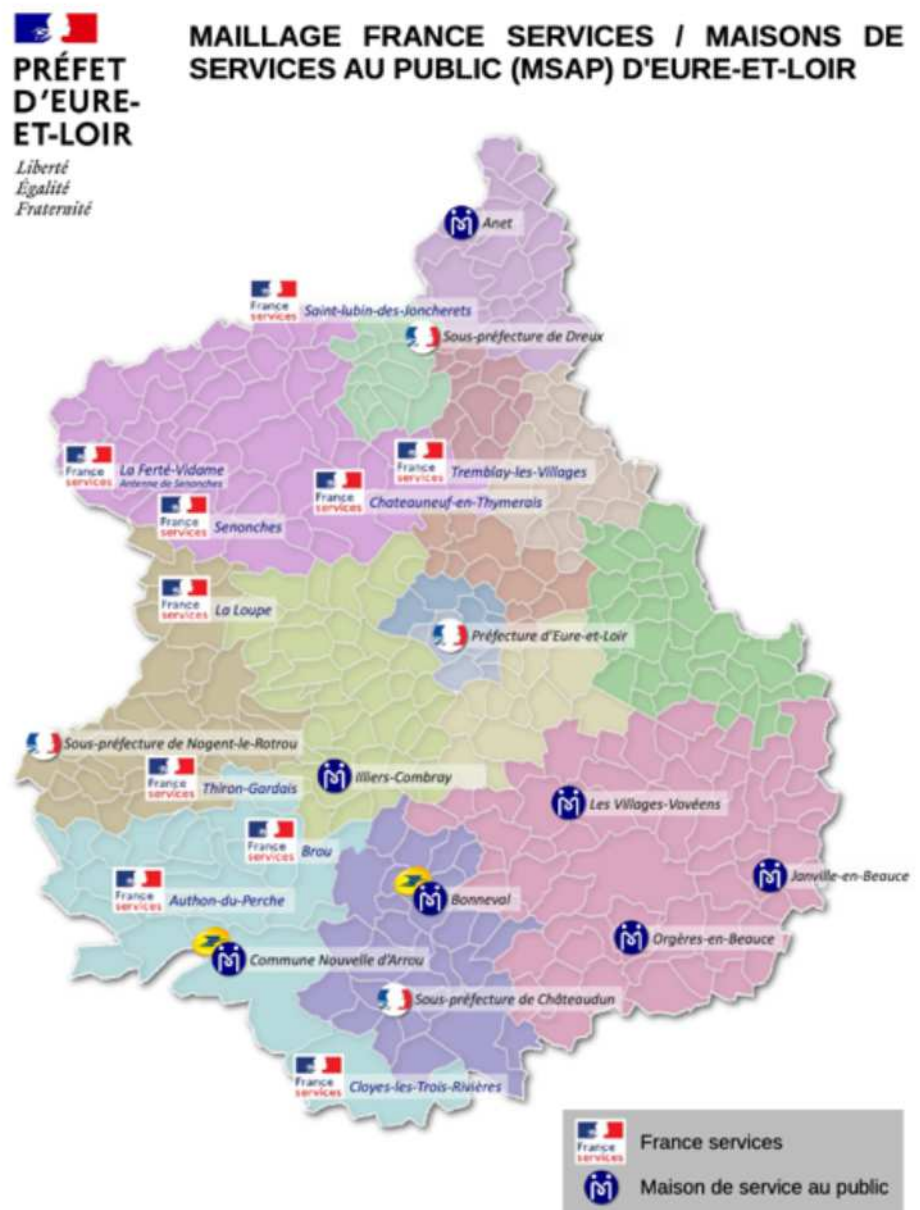
Un renforcement de l'accompagnement des collectivités locales par la création de nouveaux conseillers aux décideurs locaux (CDL)

Au 1^{er} septembre 2020, **les deux premiers conseillers aux décideurs locaux** ont été nommés sur les territoires du Bonnevalais et du Thymerais, dont la fonction est entièrement et exclusivement dédiée au conseil auprès des collectivités locales (élus, directeurs des services, secrétaires de mairie...), sur l'ensemble des sujets relevant de la DDFIP (comptabilité, finances, budget, fiscalité TVA, domaine). Les résultats de l'enquête de satisfaction menée auprès des ordonnateurs ayant bénéficié de la mission de conseil d'un CDL en 2020 ont montré que la qualité de conseil délivrée dans le département d'Eure-et-Loir était particulièrement élevée.

Piloter le déploiement du réseau des Maisons France Services sur le territoire

En 2020, la Préfecture d'Eure-et-Loir a mis en œuvre les objectifs de **la circulaire du 1^{er} juillet 2019** qui crée **le réseau France Services**. France Services est **un nouveau modèle d'accès aux services publics** pour les Français devant permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer des démarches du quotidien.

En créant le label « France Services », l'État établit des règles rigoureuses pour garantir partout un même niveau d'exigence et de qualité aux citoyens. **Ce guichet unique**, à l'initiative des acteurs locaux, rassemble **9 partenaires de l'État – justice, finances publiques, préfecture, CAF, CARSAT, CPAM, Pôle Emploi, la Poste, la MSA** - crée un lieu de vie, une maison commune qui propose une offre nouvelle de services culturels, économiques ou éducatifs.



Préfecture d'Eure-et-Loir - Cellule de la Coordination des Politiques Interministérielles - Avril 2021

Soutenir et se souvenir de ceux qui ont servi

L'action du service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)

Les activités du Service départemental (SD) sont supervisées par le « conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la nation » qui n'a pas pu se réunir en 2020 en raison des conditions sanitaires (Covid-19) et les 2 commissions spécialisées qui en émanent.

- ✓ La commission « solidarité » s'est réunie 4 fois ;
- ✓ La commission « mémoire et porte-drapeaux » s'est réunie 2 fois ;
- ✓ 143 dossiers traités pour 95 000 euros d'aide attribués au titre de la solidarité.

112 cartes ou titres traités au titre de la reconnaissance et de la réparation dont :

- 34 cartes du combattant (3 rejets) ;
- 24 titres reconnaissance de la nation (4 rejets) ;
- 25 retraite du combattant ;
- 19 diplômes de porte-drapeaux ;
- 4 cartes d'invalidité ;
- 1 attribution et 4 renouvellements de cartes de stationnement.

Le Service Départemental de l'ONACVG a continué à assurer, en lien avec ADMR d'arrondissements et des CCAS, le suivi de certains ressortissants âgés ou fragiles pendant la période de confinement, afin de maintenir le lien humain et de mettre en place, si nécessaire, des fiches de signalement.



Poursuivre les actions mémorielles malgré le ralentissement des activités humaines

Outre les traditionnels hommages à Jean Moulin des 17 et 18 juin, le directeur départemental de l'ONACVG a été fortement mis à contribution pour l'organisation et la coordination :

- ✓ du 14 juillet : détachements en tenue, hommage au personnel soignant, participation active de jeunes du SNU et d'un groupe d'enfants interprétant la Marseillaise en langage des signes, associations ;
- ✓ des cérémonies liées au 150^{ème} anniversaire de 1870 : Varize, Châteaudun et Loigny la bataille. Cette dernière a été présidée par la Ministre déléguée chargée de la mémoire et des anciens combattants auprès de la ministre des Armées.
- ✓ Prêt d'expositions, en particulier à l'UIISC 1 de Nogent le Rotrou, où la présentation de l'exposition « la citoyenneté » a été associée à la formation de base des sapeurs - sauveteurs et à une action au profit du « Bleuets de France ».



Le Bilan de l'année scolaire

LES RÉSULTATS AUX EXAMENS

Session 2020, tous candidats

	Eure-et-Loir	Académie
Diplôme national du Brevet	86.3	87.65
Baccalauréat général	98.1	98.1
Baccalauréat technologique	95.7	96.1
Baccalauréat professionnel	82.7	85

RÉSULTATS EXPRIMÉS EN %

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

rentrée 2019

Public + Privé	Eure-et-Loir	Académie
Taux de redoublement en 6 ^{ème}	0,8	1,3
Taux de redoublement en 3 ^{ème}	2,8	3,1
Taux de redoublement en 2 ^{ème} GT	4,8	4,3
Taux de redoublement en 2 ^{ème} Pro	3,4	2,6
Taux de redoublement en Term GT	7,1	5,8
Taux de passage 3 ^{ème} en 2 ^{ème} GT	63,8	63,4
Taux de passage 3 ^{ème} en 2 ^{ème} Pro	18,7	19,4
Taux de passage 3 ^{ème} en CAP	3,1	2,4

LES PERSONNELS

Le 1er degré *

* public



2041 enseignants dans les écoles maternelles et élémentaires



297 enseignants dans l'enseignement spécialisé

Le 2nd degré *

* public



1266 enseignants dans les collèges



49 enseignants en SEGPA :

35 enseignants du 1er degré en SEGPA

14 enseignants du 2nd degré en SEGPA



25 enseignants du 1er degré en ULIS collège



795 enseignants dans les lycées généraux & technologiques



374 enseignants dans les lycées professionnels

CONTACT

www.ac-orleans-tours.fr/dsden28

ce.ia28@ac-orleans-tours.fr

Tél DSDEN 28 : 02.36.15.11.00

IA-DASEN : Evelyne MÈGE



@dsden28

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



Les chiffres de l'Eure-et-Loir

Septembre 2020 (prévisions)

GRANDS REPÈRES

81457 élèves 1^{er} & 2nd degrés

(public & privé sous contrat)

Le 1^{er} degré

Public 39812 élèves

325 écoles

Privé 4473 élèves



24 écoles

Le 2nd degré

Public 31202 élèves

38 collèges

Privé 5970 élèves

10 collèges



6 LP publics - 1 EREA
3 LP privés



8 lycées GT publics
2 lycées GT privés

L'école inclusive

98% des élèves en situation de handicap sont accompagnés par un/une AESH

34 ULIS écoles

26 ULIS collèges

4 ULIS lycées

2 ULIS écoles privées

2 ULIS collèges privés

1 ULIS lycée privé

8 dispositifs d'accompagnement médico-éducatif (DAME)

825 élèves

dont 124 en établissements

dont 319 en Unités d'Enseignement Externalisées

Coordonnées

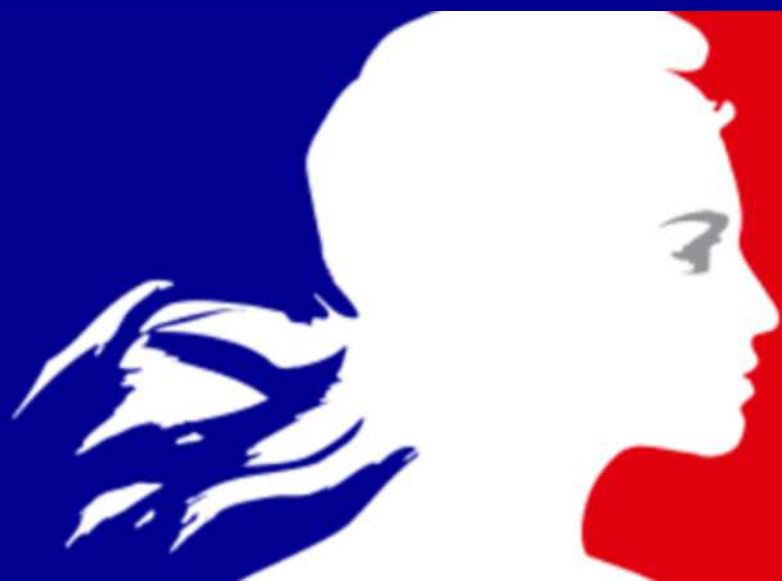
Tél École inclusive 0805 805 110

Pascale GRIMOND-IEH ASH

ecoleinclusive28@ac-orleans-tours.fr

- ✓ Maintien des dédoublements de classes de CP et de CE1 des écoles en éducation prioritaire = 1709 élèves
- ✓ Début des dédoublements des classes de grande section (GS) en REP + : 344 élèves
- ✓ Création d'une circonscription de l'Éducation nationale à Châteauneuf-en-Thymerais

- ✓ Confinement avec la fermeture des établissements scolaires à compter du 16 mars 2020 ;
 - Accueil des enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire dans des écoles et collèges déclarés « centre d'accueil mutualisé » ;
 - Mise en place de la continuité pédagogique pour les élèves ;
 - Reprise à partir du 11 mai 2020 en lien avec les collectivités et la Préfecture ;
 - 505 élèves accueillis dans le cadre des vacances apprenantes.



Préfecture d'Eure-et-Loir

Place de la République

28019 Chartres Cedex

02 37 27 72 00

Suivez-nous sur :